Travail de fin d'études

ECB3010-TDRN_

Domaine : **Sciences juridiques** Grade académique : **Bachelier en droit - Namur**
Niveau de certification : **6** Cycle : **Premier Cycle** Année académique : **2026-2027** (Q2)

CRÉDITS ECTS	VOLUME HORAIRE
21	**45 h**
PRÉREQUIS *Aucun*	CO-REQUIS *Aucun*

IMPLANTATION	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE	RESPONSABLE DE L'UE	ENSEIGNANTS INTERVENANTS
Département économique de Namur	Sylvie Delwiche	Charlotte REMACLE	Charlotte REMACLE

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
IE-Droit	3	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

L'unité d'enseignement fait partie du programme, B3.

Elle contribue au profil d'enseignement de Bachelier en Droit en développant plus particulièrement les acquis d'apprentissage terminaux suivants :

S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

• Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

• Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe

• Rendre accessible l'exploitation des données juridiques dans un souci de vulgarisation

• Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion

Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit

• Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique

• Utiliser la terminologie juridique en français et dans au moins une autre langue

• Utiliser les outils de l'informatique

Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

• Situer son action dans le contexte des faits, des institutions socio-économiques et politiques et des publics concernés

• Cibler les différentes questions juridiques soulevées, les analyser et les confronter avec les sources idoines du droit

• Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion

• Développer un esprit de synthèse

• Actualiser l'information, en vérifier la pertinence dans un contexte donné

S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission

• Organiser son travail afin de respecter les délais

• Déterminer les priorités

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

TFE - Rapport écrit

• Voir les grilles d'évaluation dans le livret des Stages et TFE disponible sur Moodle.

• Voir les capacités terminales prévues dans la grille d'évaluation du TFE écrit reprise dans le livret des Stages et TFE.

TFE - Défense orale

• Voir les grilles d'évaluation dans le livret des Stages et TFE disponible sur Moodle.

• Voir les capacités terminales reprises dans la grille d'évaluation de la défense orale du TFE.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Cette UE constitue le Travail de fin d'études (TFE) du Bachelier en Droit, en bloc 3, unité obligatoire pondérée à 420 pour 21 crédits. Elle vise à amener l'étudiant à mobiliser de manière intégrée l'ensemble des savoirs et savoir-faire juridiques acquis au cours de sa formation pour traiter, de façon autonome et rigoureuse, une problématique juridique et/ou de gestion. L'étudiant doit être capable de cibler les questions juridiques pertinentes, de les confronter aux sources idoines du droit, de développer des solutions argumentées et de les présenter avec un esprit de synthèse, tout en actualisant et vérifiant la fiabilité des informations mobilisées (lien avec l'ODD 4 - Éducation de qualité). L'UE développe également des compétences transversales d'organisation du travail (planification, gestion des délais et des priorités) et de communication, à l'écrit comme à l'oral, tant en interne qu'en externe, dans un souci de vulgarisation vis-à-vis de publics non spécialisés. Elle prépare enfin l'étudiant à s'insérer dans son futur milieu professionnel en adoptant une approche responsable, critique et réflexive de ses pratiques, et en s'inscrivant dans une logique de formation permanente.

CONTENU

TFE - Rapport écrit

• Voir le livret des stages et TFE.

TFE - Défense orale

• Voir le livret des stages et TFE.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

TFE - Rapport écrit

TFE - Défense orale

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ADRN3010A — TFE - Rapport écrit	Nouveau livret des stages et TFE
ADRN3010B — TFE - Défense orale	Nouveau livret des stages et TFE.

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ADRN3010A — TFE - Rapport écrit	30 h	Français	Français
ADRN3010B — TFE - Défense orale	15 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ADRN3010A — TFE - Rapport écrit	Voir le livret des stages et TFE.
ADRN3010B — TFE - Défense orale	Voir le livret des stages et TFE.

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

L'UE se compose de deux activités d'apprentissage strictement complémentaires : la rédaction d'un rapport écrit de TFE (13 crédits, 30 heures, pondération 50% de l'UE) et sa défense orale devant un jury composé d'enseignants et de professionnels (8 crédits, 15 heures, pondération 50% de l'UE). Le rapport écrit permet à l'étudiant de démontrer sa capacité à mener une recherche juridique argumentée et rédigée selon les critères communiqués en temps utile, tandis que la défense orale permet de vérifier sa capacité à présenter, défendre et clarifier oralement ce travail devant un public mixte d'académiques et de praticiens. Les deux activités sont indissociables : la défense orale porte sur le contenu du rapport écrit et n'a de sens qu'après la remise de celui-ci, ce qui explique la pondération égale (50%/50%) malgré des volumes horaires et crédits différents (13 crédits/30h pour l'écrit contre 8 crédits/15h pour l'oral).

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

Évaluation intégrée : non.

L'UE regroupe 2 activités d'apprentissage évaluées selon la pondération suivante au sein de l'UE : TFE - Rapport écrit (50 %), TFE - Défense orale (50 %).

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

La note finale de l'UE résulte de la moyenne pondérée des deux activités d'apprentissage : le rapport écrit du TFE compte pour 50% de la note de l'UE et la défense orale du TFE compte pour les 50% restants, chaque activité étant elle-même notée sur 100% selon les critères communiqués en temps utile

et les grilles d'évaluation spécifiques reprises dans le livret des Stages et TFE disponible sur Moodle. L'évaluation intégrée est explicitement indiquée comme « non » sur la fiche, ce qui signifie que chaque activité fait l'objet d'une évaluation distincte avant agrégation. Les mêmes modalités et pondérations (100% par activité, 50%/50% pour l'UE) s'appliquent en deuxième session en cas d'échec. Compte tenu de cette pondération-jury de 420 pour 21 crédits, la réussite de cette UE représente un poids significatif dans la délibération du jury de fin de cursus.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
ADRN3010A — TFE - Rapport écrit	Première session : Notation du TFE écrit sur base des critères communiqués en temps utile. Pondération : 100% Deuxième session : Notation du TFE écrit sur base des critères communiqués en temps utile. Pondération : 100% *Voir la grille d'évaluation spécifique pour le TFE écrit (livret des stages et TFE). Crédits de l'activité : 13, Heures : 30 (indiqués sur la fiche en plus de la pondération de 50% de l'UE).*
ADRN3010B — TFE - Défense orale	Première session : Défense orale du TFE devant un jury composé d'enseignants. Pondération : 100% Deuxième session (Examens) : Défense orale du TFE devant un jury composé d'enseignants. Pondération : 100% *Grille d'évaluation spécifique à la défense orale du TFE (voir livret des stages et TFE). Crédits de l'activité : 8, Heures : 15 (indiqués sur la fiche en plus de la pondération de 50% de l'UE).*

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.